

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/012

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 6 MARS 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 9 : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) POUR LE PROJET D'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Sébastien Glock, conseiller municipal :

« Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a vocation à soutenir des actions s'inscrivant dans la stratégie nationale de la prévention de la délinquance (SNPD) et dans le plan national de prévention de la radicalisation « Prévenir pour protéger » du 23 février 2018, issues des orientations du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).

Au titre de l'annexe 2 : Programme « Sécurisation » volet vidéoprotection, sont éligibles :

- les projets nouveaux d'installation de caméras sur la voie publique (création ou extension, amélioration des systèmes existants). »

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- sollicite une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'installation d'une caméra, Place de la République, de 2 caméras rue des Tisserands à proximité du groupe scolaire Robert Schuman et de 3 caméras au complexe culturel et sportif,

l'ensemble des travaux étant estimé à un montant de 12 266,95 € HT,

- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention pour les travaux d'installation de caméras dans le cadre du programme « Sécurisation » volet vidéoprotection.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 mars 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 11 mars 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT